

**Séance du Conseil Municipal  
du 12 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2018

Présents : M. MENARD — M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. HEBERT – Mme MÉRAUD - M. PEREON - M. PRENANT - M. DESHAYES - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN – M. ERMISSE

Absents excusés : Mme PAGANUCCI (pouvoir à M. MÉNARD) - Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à Mme BLONDEAU)

Absente : Mme LETANT

Secrétaire de séance : Nadine BLONDEAU

*Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

Le conseil accepte d'inscrire deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Fibre optique : demande d'installation d'un NRO (local technique)
- Bibliothèque : informatisation

**1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance**

Les comptes rendus de réunion du 16 et 23 mars 2018 sont approuvés.

**2. Marchés publics** : attribution projet aménagement entrée du village (présentation A. COUTY)

Lors de la séance de conseil municipal du 23 février 2018, le conseil a approuvé le cahier des charges relatif à la consultation des entreprises pour l'aménagement de sécurité, avenue du Petit Thouars.

Suite à la consultation selon un marché à procédure adaptée, trois entreprises ont remis une offre. Monsieur COUTY, bureau d'études VIATEC, chargé du dossier, présente au conseil le résultat de l'analyse des offres :

	Valeur technique /30	Prix /70		Note totale	Classement
		Montant HT	Note obtenue		
<b>B.S.T.P.</b>	18,5	320 441,50	52,07	70,57	3
<b>Grpt Aqualia</b>	22	238 347,50	70,00	92,00	1
<b>COLIN TP</b>	21,5	297 194,90	56,14	77,64	2

Le conseil décide d'attribuer le marché à l'entreprise AQUALIA pour un montant de 238 347,50 € HT, incluant les deux prestations supplémentaires éventuelles, à savoir les bordures le long de la chaussée et la reprise des branchements d'eau potable.

Les travaux débiteront fin mai et s'achèveront au plus tard fin août. Pendant la période des travaux, l'avenue du Petit Thouars sera fermée à la circulation, de la rue de la Garelière à l'entrée de l'entreprise ID Construction, pendant la période de travaux. Un accès sera possible pour les riverains.

Vu le montant global des travaux, il est décidé de réaliser l'entrée de l'entreprise ID Construction, avec du schiste, comme cela sera fait côté opposé.

Les plantations n'ont pas été prévues dans le coût des travaux et seront donc à ajouter. Une réflexion va être conduite conjointement avec le projet du cœur de village, pour rendre cohérent le choix des plantes.

### **3. Fibre optique : demande de mise à disposition d'un terrain communal**

Monsieur DIVARET, chef de projet, délégué par la société Val de Loire Fibre/TDF, présente le projet d'implantation d'un local technique (type NRO) qui pourra être implanté avenue des Rondaizes, à proximité du local communal (parcelle ZI 422). L'objectif d'un local NRO est une chambre de relais de fibres.

Ce local technique d'une superficie de 12 m<sup>2</sup> nécessite une emprise au sol de 55 m<sup>2</sup> ; il fera l'objet d'une construction de plus de 3 m de haut et nécessite l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

L'entreprise TDF, entreprise retenue pour l'installation de la fibre optique qui s'est engagée à raccorder chaque prise, préfère retenir le terrain de Villiers-sur-Loir (plutôt que Mazangé) en raison des contraintes techniques :

- Implantation à 10 m maximum d'un point d'accès,
- Etre sur un terrain communal,
- Facile d'accès.

La seule nuisance pour le voisinage est le bruit de la climatisation (très faible et uniquement en été).

Généralement, l'entreprise négocie la vente d'un terrain communal pour un prix symbolique de 1 € ; sachant qu'après 25 ans, le terrain redevient propriété communale.

Suite à échange avec Monsieur le Maire, l'entreprise accepte de payer 1 000 € pour l'achat des 55 m<sup>2</sup> nécessaire à l'emprise du projet ; les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Messieurs MÉNARD et ERMISSE demandent à l'entreprise d'être associés à la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, pour le projet de construction.

Monsieur DESHAYES suggère que le local technique communal soit revu.

### **4. Finances :**

#### *1. Taux d'imposition*

Le conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2017, taux maintenus depuis 2003, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.95 %
- Taxe foncière bâtie : 22.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.96 %

Concernant la réforme de la taxe d'habitation, le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près.

#### *2. Budgets primitifs : budgets communal, eau et assainissement*

Après lecture des budgets par Monsieur le Maire, chaque budget est voté par chapitres et adopté à l'unanimité, comme présenté ci-dessous :

##### *- Budget communal*

- Montant de la section de fonctionnement : 1 282 217,74 €
- Montant de la section d'investissement : 1 019 254,14 €

##### *- Budget service de l'eau*

- Montant de la section d'exploitation : 207 282,67 €
- Montant de la section d'investissement : 208 652,39 €

##### *- Budget service assainissement*

- Montant de la section de fonctionnement : 112 991,97 €
- Montant de la section d'investissement : 155 961,07 €

Madame MÉRAUD demande que le prix de l'eau et de l'assainissement soit baissé en prévision du transfert de compétences à la communauté d'agglomération prévus en 2020. Dans la mesure où le service de l'assainissement est redevable d'une dette de plus de 400 000 € au budget communal depuis 2003, la réduction du prix paraît difficile.

#### *3. Subventions aux associations*

Suite à la réunion de la commission « vie associative », Madame BLONDEAU présente le détail du compte 6574 "subventions aux associations". Le conseil approuve l'ensemble des subventions et décide de ne pas attribuer de subvention à l'association de la chasse, tant que les panneaux ne sont pas retirés.

## **5. Emprunts :** budgets communal et service de l'eau

Afin de ne pas amputer la trésorerie de la commune, et au vu des taux d'emprunts actuels, Monsieur le Maire propose de financer une partie des travaux d'aménagement de sécurité de l'avenue du Petit Thouars en recourant à l'emprunt, le reste étant financé par les subventions État, DSR etc. De plus, le recours à l'emprunt permettra d'avoir un fonds de roulement positif. Plusieurs propositions seront présentées lors de la séance de conseil : trois organismes bancaires ont remis une offre, pour chacun des budgets.

- Budget communal :

	Caisse d'Epargne	Crédit agricole	Crédit Mutuel
Commission engagement	150 €	100 €	150 €
Sur 15 ans			
taux en %	1,35%	1,29%	1,32%
Remboursement total échéances annuelles constantes	111 161,85 €	110 628,45 €	110 882,85 €
Annuités constantes	7 410,79 €	7 375,23 €	7 392,19 €

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 100.000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 15 ans à un taux de 1,29 %, avec remboursement par échéances annuelles de 7 375,23 €, sur le budget communal.

- Budget service de l'eau :

	Caisse d'Epargne	Crédit agricole	Crédit Mutuel
Commission engagement	150 €	50 €	150 €
Sur 15 ans			
taux en %	1,35%	1,29%	1,32%
Remboursement total échéances annuelles constantes	55 581,00 €	55 314,30 €	55 441,50 €
Annuités constantes	3 705,40 €	3 687,62 €	3 696,10 €

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 50.000 € auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 15 ans à un taux de 1,29 %, avec remboursement par échéances annuelles de 3 687,62 €, sur le budget du service de l'eau.

Le conseil municipal a demandé que les frais d'engagement soient négociés. Les frais initiaux étaient de 150 € par dossier d'emprunt ; le crédit agricole a accepté de répartir ce montant entre les deux emprunts, proportionnellement aux montants sollicités, soit 100 € sur le budget communal et 50 € sur le budget de l'eau.

Le remboursement débutera à partir de 2019, pour les deux emprunts.

## **6. Aménagement Cœur de Village : validation du scénario retenu**

Suite au travail de la commission Cœur de Village, depuis 2016, le projet est présenté et validé par cette commission, lors de sa séance du 10 avril 2018.

Monsieur HÉBERT rappelle que le périmètre d'étude du projet s'étend jusqu'à l'école mais que les travaux ne sont prévus que jusqu'au parking de l'Artésienne (avenue du Petit Thouars).

Le coût du projet actuel est estimé à 1 090 000 € HT, l'objectif étant de ne pas dépasser 1 million d'euros (hors travaux sur le réseau eau).

L'ensemble des places de parking ne figure pas sur l'avant-projet, en raison des subventions potentielles qui ne financent pas ces espaces.

La zone 20 couvrira l'ensemble du projet mais s'arrêtera au niveau de l'allée de la Vallée.

Le travail du bureau d'études met en évidence les espaces végétalisés, le travail sur l'esthétique mais également sur la mise en place d'une circulation douce.

Le captage des eaux se fera par la création de noues.

La place sera composée de trois surfaces planes. Les trottoirs seront effacés.

L'arrêt de bus sera déplacé et aménagé avec un quai d'accès pour les personnes à mobilité réduite au début de l'avenue du Petit Thouars.

La rue du Docteur Silly sera maintenue en double sens, avec effacement des trottoirs. Les pieds de murs seront aménagés et le caniveau sera déporté.

D'un point de vue végétal, il est possible d'avoir une stratégie végétale soit par une approche écologique, soit par une collection colorimétrique, soit par une collection par genre. La commune de CHEDIGNY (37) a fait le choix de planter des rosiers et s'est fait ainsi reconnaître ; cette stratégie a permis d'accueillir de nouveaux commerces qui avaient entièrement disparu.

Le projet éclairage est en cours de discussion.

Il est demandé d'envisager le nettoyage de la façade de la mairie, avant la réfection de la place.

Madame MÉRAUD informe le conseil que Madame Cécilia BOUDENB souhaite être associée pour l'aménagement devant son commerce, PROXI.

Selon Monsieur PIGOREAU, les commerçants sont inquiets sur :

- la durée des travaux prévus sur 4 ans,
- le nombre de places de parking : dans l'hypothèse où il y aurait moins de places ; crainte que les clients partent vers les grandes surfaces,
- les périodes des travaux : privilégier la saison d'hiver

Selon Monsieur DESHAYES, c'est un beau projet.

Les commerçants auront une perte d'exploitation inévitable. Il est demandé que les commerçants et leurs employés et le personnel de la mairie ne se garent plus sur la place, après les travaux, afin de ne pas monopoliser les places de parking.

Monsieur ERMISSE fait part de ses commentaires sur l'avant-projet, distribué le 11 avril aux conseillers municipaux:

*« En tout premier lieu, après avoir assisté à deux réunions de la commission ad hoc et surtout étudié soigneusement le document cité en référence, je voudrais féliciter les responsables de la municipalité », en particulier Xavier Hébert en charge du dossier et le bureau d'étude pour la qualité du travail qu'ils ont réalisé. Je remercie aussi les responsables de la mairie, qui ont, dans un délai très bref, mais suffisant pour permettre un examen attentif, diffusé le document de référence à tous les conseillers municipaux qui auront à se prononcer le jeudi 12 en soirée en conseil municipal.*

*Personnellement et, à l'issue d'une analyse approfondie, je dois à la vérité de dire que je suis désormais beaucoup plus convaincu que lors des dernières commissions par l'avant-projet qu'il nous est demandé d'adopter en conseil municipal.*

*Pour éviter un long exposé oral, je déposerai par écrit en mairie mes remarques détaillées, interrogations ou propositions sur ce document, mais je déclare approuver globalement le schéma de principe du projet que je voterai en l'état.*

*Sous la réserve toutefois, que soit examinée la possibilité d'expérimenter l'absence de passage des voitures entre la mairie et le mur nord de l'église. Je souhaiterais un cheminement piétonnier de ce côté, menant de la place haute à la place intermédiaire et à la place basse avec, au niveau de l'église sur la place intermédiaire une halte assise et ombragée pour le public. Pour cela je propose une courte expérience au début de la mise en service par la pose d'un panneau de sens interdit au droit de la mairie qu'il sera facile de retirer si nécessaire. Et je propose quoiqu'il en soit de traiter le sol de ce secteur comme le sol piétonnier et non de voirie.*

*Quant à la place basse, je pense qu'elle pourrait servir également de terrasse estivale au café de la place si celui-ci le souhaitait.*

*De manière globale toujours, j'inciterais les responsables du projet à ne pas trop se focaliser sur l'état actuel des commerces, comme c'est le cas dans le document, car leur situation est par nature fluctuante. On ne peut exclure en effet des évolutions commerciales, touchant la situation, la position, l'ouverture ou la fermeture, événements qui pourraient*

*intervenir ultérieurement (cf. l'évolution sur les dernières décennies). Or notre projet doit envisager un avenir à moyen et long terme du village et non à court terme. »*

## **Remarques détaillées sur le document intitulé : Avant-projet avril 2018**

*P.7 : Ajouter « espace commerçant peu connecté à la RD 5 et aux villes et villages environnants »*

*P.9 : Ajouter « le parking de la salle des fêtes pour un parking de longue durée et les manifestations importantes »*

*P.11 : « à l'insécurité pour les piétons » ajouter : « l'absence de mise en valeur des monuments et de l'esthétique du village ».*

*P.13 : Ajouter une phrase sur l'attrait du village « en raison de la richesse de son environnement, des châteaux de la Loire et du patrimoine du val du Loir. »*

*P.15 :*

*- Quai PMR pour les autobus : ne peut-on inciter les bus à s'adapter aux PMR comme cela est fait ailleurs ?*

*- Table de pique-nique : sur le terrain Labbé ?*

*- Ravin de la rose : Le laisser en l'état actuel des choses serait plus raisonnable, surtout que nous aménageons la promenade de la Vallée pour le même usage.*

*- Pour le reste, appréciation très positive des différentes propositions.*

*P.19 :*

*- Cf. ma remarque sur le cheminement piéton de la mairie au parvis de l'église.*

*- PMR épicerie : cf. ma remarque sur la pérennité des commerces.*

*P.24 : Avis très favorable à un sens unique rue du Dr Silly du feu rouge vers la place, suivi du même sens unique le long de la boulangerie, pour un logique d'accueil des véhicules de la RD 5 vers le cœur du village*

*et signalétique incitative vers les commerces placée à l'entrée du parking de la salle des fêtes sur la RD 5. Remarque importante*

*P.27 : « Vers les coteaux » ajouter « et les quartiers très pittoresques des caves Loupin et de la Boissière » : Belle promenade en continuité de l'allée de la Vallée à valoriser.*

*P.28 : Belle proposition pour notre belle promenade : Des jeux pour les petits enfants entre les arbres ? A voir ?*

*P.31 : Traiter le passage entre mairie et église comme un espace piéton et non une voirie et mise en place expérimentale d'un panneau de sens interdit à la sortie du parking.*

*P.45 : A éviter : l'inversion du sens de l'éclairage nocturne du bas vers le haut alors que l'éclairage du soleil est du haut vers le bas (la remarque est-elle partagée par d'autres ?)*

*P.47 : Pas convaincu par l'esthétique des lucioles*

Le conseil, à 13 voix pour et 1 contre (M. JUMERT) approuve l'avant-projet. Monsieur JUMERT précise qu'il n'est pas opposé au principe général du projet mais interrogatif sur le nombre de places de parking. Monsieur JUMERT défendra le projet. Monsieur PIGOREAU précise qu'il est totalement pour le projet mais reste préoccupé par les inquiétudes des commerçants.

Le projet d'aménager devrait être déposé après avis de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur MÉNARD rappelle la réunion publique du 19 avril pour la présentation du projet cœur de village. En début de réunion, Monsieur COUTY présentera le projet d'aménagement sécuritaire, avenue du Petit Thouars.

Monsieur MÉNARD remercie l'ensemble des membres de la commission cœur de village pour leur implication dans ce projet.

## **7. Bibliothèque : informatisation**

L'activité de la bibliothèque est assurée par des bénévoles formées à l'informatisation de la bibliothèque. A ce jour, l'enregistrement se fait manuellement et est fastidieux. L'informatisation faciliterait leur travail. Le coût d'informatisation pourra varier en fonction des besoins informatiques ; les coûts seront transmis lors de la séance de conseil. Monsieur le Maire donne lecture du courrier rédigé par les bénévoles. Le conseil approuve le

projet d'informatisation de la bibliothèque, qui représentera un coût de 500 à 1 500 €, en fonction des besoins de matériel.

## **8. Affaires diverses**

### **\* Valdem**

Le flochage indiquant l'emplacement des containers est prévu pour début juin.

### **\* Ecole**

Monsieur PIGOREAU relaye une interrogation de l'école quant au coût de facturation de 4 € pratiqué par la Communauté d'Agglomération contre 2,75 € appliqué au préalable par l'UFOLEP.

### **\* Gens du voyage**

Ils stationnent régulièrement sur la commune sans autorisation.